

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Wally : où en est-on ?

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA petite Wally sera sans doute marquée à vie. Du moins, elle devrait souvent se remémorer ce qu'elle a vécu, chaque fois qu'elle sera au milieu de personnes racontant des cas d'abus sexuels sur des mineurs. Elle qui, à tout juste 15 ans, a fait les frais de l'appétit sexuel d'Alexis Ndouna, un Gabonais de près de 50 ans bien connu dans le monde politique et des affaires. Cet acte immoral a suscité l'indignation de la société civile, des gens de droit et des partis politiques, au point de contraindre le parquet de Libreville à délivrer un mandat d'arrêt international contre ce prédateur sexuel parti se réfugier au Congo. En

effet, alors procureur de la République, Olivier N'Zahou informait la presse, le 23 octobre dernier, qu'il avait sollicité la police internationale pour l'aider à retrouver le fugitif. Deux mois après, ledit mandat d'arrêt international reste sans suite. Et l'affaire semble avoir été renvoyée aux calendes grecques, éclipsée par le dossier brûlant du moment, celui des malversations financières qui impliquent plusieurs responsables politiques, administratifs et d'entreprises étatiques. Plus personne n'en parle donc aujourd'hui. Alexis Ndouna continue de se la couler douce, alors que la petite Wally et ses parents n'ont que leur mental pour gérer l'impact négatif que cette prédation sexuelle a eu au sein de leur famille. Joint au téléphone, le nouveau

patron du parquet a fait savoir que "les recherches en vue de retrouver Alexis Ndouna se poursuivent". En attendant, bien de personnes ne comprennent pas qu'avec tout l'arsenal humain et technique dont dispose Interpol, le prédateur sexuel présumé ne soit pas encore interpellé. Comme s'il bénéficiait du soutien de puissants lobbies. Pour rappel, à la suite de la saisine, le 9 octobre dernier, des parents de Wally, relativement à une conjonction sexuelle sur mineure de moins de 18 ans, le parquet avait instruit, le même jour, la "section mœurs" de la direction de la Sûreté urbaine. Le but était de "rechercher activement, interpellé et entendre" Alexis Ndouna et autres, conformément aux dispositions des articles 38, 40, 47, 48, 56, 57, 58, 59, 61 et 62 du nouveau



Photo: DR/L'Union

Alexis Ndouna, le prédateur sexuel présumé, est toujours recherché.

Code de procédure pénale. Au terme des investigations, sieur Ndouna et Amanda Abiague, tous deux en fuite, mais aussi Adèle Aude Ngo Abiague, Roxanne Rolline Nseng Nkogwe et Laurice

Azouadelly Andame ont été inculpés, respectivement de proxénétisme, de viol sur mineur et de mise en danger de la vie ou de la santé d'autrui. Des infractions prévues et punies par le nouveau Code pénal.

Deux veillées mortuaires pour une dépouille

BPIM
Mouila/Gabon

LES habitants de Mouila ont vécu récemment un fait inédit. Le 4 décembre dernier, deux veillées ont eu lieu à deux endroits différents, à l'occasion du décès de Line Esther Bignagni Moussodou. La première a été organisée chez les parents de la défunte, avec la dépouille. Et l'autre chez la belle-famille qui pleurait devant une photo exposée de Line Esther. Selon des sources bien informées, le concubin de la défunte, Landry Kondzi et ses parents voulaient que la dépouille soit exposée chez eux, au quartier Mukum-na-buala, dans le 2e arrondissement de la cité. Ce qu'a refusé la famille maternelle de dame Bignagni Moussodou. Laquelle serait décédée "mystérieusement", le 18 octobre 2019, au domicile de son amant, en l'absence de ce dernier. La nouvelle de la découverte du corps de Line Esther aurait été rapportée à sa famille par son oncle, Blaise Pascal. Mais c'est au Centre hospitalier régional de Mouila (CHREM) que sa mort clinique a



Photo: BPITUMBA/L'Union

Line Esther Bignagni Moussodou de son vivant.

été constatée par le personnel soignant, à l'insu de son père. À la sortie du corps le 4 décembre, la famille maternelle a décidé d'amener la dépouille chez elle pour la veillée mortuaire. Dans le même temps, Landry Kondzi et ses parents se recueillaient à leur domicile avec la photo de la défunte. Il se dit que Line Esther a souffert pendant longtemps et, au lieu de l'hôpital, son amant l'aurait conduite chez un tradipraticien. Après son décès, les beaux-parents avaient déjà aménagé une tombe pour son inhumation. Mais il est resté vide.

Gabon-Interpol : quelle coopération ?

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

EN matière de collaboration policière internationale, le Gabon est en droit de saisir l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC), plus connue sous le nom d'Interpol. Ce qui a été fait, dans le cadre de l'affaire Wally, le 23 octobre dernier. Mais, 60 jours plus tard, le découragement gagne déjà les Gabonais qui escomptaient une issue diligente de cette démarche. Entendu que, créé le 7 septembre 1923, Interpol a pour vocation de promouvoir la coopération policière internationale. Une mission qui se fonde sur la devise de cette structure, qui est de "relier les polices pour un monde plus sûr, pour prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération policière internationale renforcée". Cependant, dans la pratique, cette collaboration ne semble pas produire des fruits en faveur du Gabon. D'autant qu'aucun mandat d'arrêt international délivré par Libreville n'a abouti. Notre pays continue pourtant d'œuvrer au renforcement de cette coopération. Ainsi, à l'instar d'autres nations membres, le Gabon possède un Bureau central national (BCN) Interpol qui relie ses ser-



Photo: DR

Interpol semble ne pas assez coopérer avec le Gabon.

vices nationaux chargés de l'application de la loi aux autres pays et au secrétariat général de l'organisation. Le BCN Gabon est au cœur d'Interpol et de ses activités. Le rôle des BCN dans les enquêtes internationales les amène à collaborer avec les services chargés de l'application de la loi de leur pays, d'autres organes de même type, les sous-bureaux et les bureaux du secrétariat général dans le monde entier. Ils coopèrent dans le cadre d'enquêtes, d'opérations et d'arrestations transnationales. Vraisemblablement sauf au Gabon. Rappelons, enfin, que les Notices rouges,

appelées mandats d'arrêt internationaux, sont des messages d'alerte internationaux diffusés par Interpol et utilisés par les services de police pour communiquer à leurs homologues du monde entier sur des infractions, des malfaiteurs et des menaces. Interpol les diffuse à tous les pays membres (dont le Congo où Alexis Ndouna se serait réfugié), à la demande d'un État membre ou d'une entité internationale. Ce que le Gabon a fait. Le fait pour Interpol de ne pas donner suite à cette requête amène à se poser des questions sur la nature de cette coopération.